

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 437-55**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 437-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437 NOTAMMENT AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS RÉSIDENTIELS DANS CERTAINES ZONES.

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 12 février 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 15 FÉVRIER 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
